

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'EXTREME-NORD

 DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

 COMMUNE DE GUEME

 COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 FAR-NORTH REGION

 DANAY DIVISION

 GUEME COUNCIL

 TENDERS BOARD

ADDITIF N°02/2025

Le Maire de la Commune de GUEME, Maitre d'Ouvrage, communique :

Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offre ci-après sont modifiées ainsi qu'il suit :

3. N° 04/AONO/C- GUEME /CIPM/2025 DU _____ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE GUEME-GABARAYE (14 km) DANS LA COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
4. N° 05/AONO/C- GUEME /CIPM/2025 DU _____ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE VADA-DABAYE-YATHOKA (6KM) DANS LA COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
5. N° 06/AONO/C- GUEME /CIPM/2025 DU _____ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE GABARAYE-MERENGUE – GUIA – TCHONG. (6KM) DANS LA COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Au lieu de :

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA** ;
- e) N'avoir pas exécuté un marché de route **supérieur ou égal à vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA** ;
- f) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- g) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- h) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

LIRE :

10/03/17 13:43

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- i) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- j) Absence de l'attestation de visite du site;
- k) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA** ;
- l) N'avoir pas exécuté un marché de route **supérieur ou égal à vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA** ;
- m) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- n) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- o) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

12.1.3 : Offre financière

- e) Offre financière incomplète ;
- f) Pièces non conformes ;
- g) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

GUEME, LE 14 MARS 2025



Ampliations :

- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMAP/MD;
- ✓ Pdt/CIPM-GME ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GUEME

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

DANAY DIVISION

GUEME COUNCIL

TENDERS BOARD

ADDITIF N°01/2025

Le Maire de la Commune de GUEME, Maitre d'Ouvrage, communique :

Les dispositions du Dossier d'Appel d'Offre ci-après sont modifiées ainsi qu'il suit :

1. APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/2025/AONO/C/GME/CIPM-BEC DU _____/2025 EN PROCEDURE URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOUMARAYE DANS LA COMMUNE DE GUEME
2. APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/2025/AONO/C/GME/CIPM-BEC DU _____/2025 EN PROCEDURE URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE VELE DANS LA COMMUNE DE GUEME

Au lieu de :

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de GUEME dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 60 000 (soixante mille) francs CFA, payable à la Recette de Municipale de GUEME.

10. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces Administratives

- a) Dossier incomplet,
- b) Absence de la caution de soumission ou caution non conforme,
- c) Pièce falsifiée ou non authentique,
- d) Absence de la quittance d'achat du DAO

Offre Technique :

- a) Dossier incomplet,
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- c) Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- d) *Non satisfaction au moins, à vingt (20) sous critères essentiels sur les vingt-six (26)*
- e) *Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois dernières années.*

Toutefois, les entreprises catégorisées sont exemptes de l'offre technique.

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièce non conformes,
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,

LIRE :

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de GUEME dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA, payable à la Recette de Municipale de GUEME.

10. Critères d'évaluation

2. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces Administratives

- a) Absence de la caution de soumission ou caution non conforme,
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- c) Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- d) Non satisfaction au moins, à vingt (20) sous critères essentiels sur les vingt-six (26)
- e) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier durant les trois dernières années.

Toutefois, les entreprises catégorisées sont exemptes de l'offre technique.

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièce non conformes,

Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,

GUEME, LE 14 MARS 2025



Ampliations :

- ✓ ARMPEN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMAP/MD;
- ✓ Pdt/CIPM-GME ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives